

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Analyse des impacts pour les chefs d'entreprise

Le projet de loi de finances pour 2026, déposé le 14 octobre dernier, marque un durcissement majeur de la fiscalité applicable aux entrepreneurs et aux structures patrimoniales. Même si certaines dispositions peuvent être amendées lors des débats parlementaires, l'orientation est claire et leur adoption, si ce n'est en 2026, apparaît hautement probable pour 2027.

I – CONTRIBUTION ANNUELLE DE 2% SUR LES HOLDINGS

Le principe

Le projet de loi institue une taxe annuelle de 2% sur le patrimoine des holdings et SCI à l'impôt sur les sociétés présentant un caractère patrimonial. Il s'agit d'une imposition calculée sur la valeur des actifs détenus, indépendamment de toute distribution aux associés.

Critères d'assujettissement cumulatifs

Trois conditions doivent être simultanément remplies pour que la contribution s'applique :

- La structure doit détenir des actifs d'une valeur égale ou supérieure à 5 millions d'euros ;
- Elle doit être contrôlée, directement ou indirectement, à hauteur d'au moins 33,33% par une ou plusieurs personnes physiques ;
- Les revenus passifs doivent représenter plus de 50% du total des revenus de la structure. Ces revenus passifs comprennent notamment les dividendes, intérêts et loyers.

Assiette de la contribution

L'assiette de taxation comprend le patrimoine non professionnel de la structure, à savoir les liquidités, les portefeuilles de titres de placement, l'immobilier non affecté à l'exploitation, les créances et les instruments financiers. En revanche, les titres de participation dans des sociétés opérationnelles sont exclus de cette assiette.

Application dans le temps

La contribution s'appliquera aux exercices clos à compter du 31 décembre 2025, sous réserve d'éventuels amendements qui pourraient reporter cette date à 2026.

Exemple chiffré

Une holding patrimoniale détenant des actifs de 8,5 millions d'euros sera redevable d'une taxe annuelle de 170 000 euros. Cette charge sera exigible même en l'absence de toute distribution aux associés, ce qui constitue une différence fondamentale avec l'impôt sur les sociétés classique.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Analyse des impacts pour les chefs d'entreprise

II – MAJORATION DE LA FLAT TAX : de 30% à 36%

Plusieurs sources concordantes confirment une hausse significative du prélèvement forfaitaire unique applicable aux dividendes et produits de placement. La nouvelle taxation s'appliquerait dès 2026 pour les revenus perçus en 2025, selon les modalités qui seront précisées lors des débats parlementaires.

Impact financier

Le tableau suivant illustre le surcoût généré par cette hausse de six points du prélèvement forfaitaire unique :

Montant des dividendes	Flat tax à 30%	Flat tax à 36%	Surcoût annuel
150 000 euros	45 000 euros	54 000 euros	9 000 euros
500 000 euros	150 000 euros	180 000 euros	30 000 euros
1 000 000 euros	300 000 euros	360 000 euros	60 000 euros

Cette majoration s'ajoute aux prélèvements sociaux de 17,2%, portant ainsi la taxation globale des dividendes à 53,2% contre 47,2% actuellement.

III – CONTRIBUTION DIFFÉRENTIELLE (CDHR) : RECONDUCTION ET PÉRENNISATION

Rappel du dispositif

La contribution différentielle sur les hauts revenus institue un taux minimum d'imposition de 20%, hors prélèvements sociaux, pour les foyers aux revenus élevés. Les seuils de déclenchement sont fixés à 250 000 euros pour une personne célibataire et 500 000 euros pour un couple soumis à imposition commune.

Modalités de calcul

La contribution correspond à l'écart entre deux montants. D'une part, 20% du revenu fiscal de référence retraité du contribuable. D'autre part, la somme de l'impôt sur le revenu, de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et des prélèvements forfaitaires effectivement payés par le foyer.

Évolution pour 2026

Le dispositif, initialement présenté comme exceptionnel, fait l'objet d'une reconduction avec une perspective de pérennisation. Un acompte obligatoire devra être versé entre le 1^{er} et le 15 décembre 2025, calculé sur la base de 95% du montant estimé dû par le contribuable. Une sous-estimation supérieure à 20% de ce montant entraînera l'application d'une majoration de 20%.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Analyse des impacts pour les chefs d'entreprise

IV – IMPACT CUMULÉ : SIMULATION GLOBALE

Cas type représentatif

Prenons l'exemple d'un chef d'entreprise détenant une holding patrimoniale de 8,5 millions d'euros d'actifs, distribuant annuellement 380 000 euros de dividendes et disposant de revenus totaux de 625 000 euros.

Comparaison 2024 et PLF 2026

Poste fiscal	Année 2024	PLF 2026	Variation
Taxe de 2% sur holdings	0 euro	170 000 euros	+ 170 000 euros
Flat tax sur dividendes	114 000 euros	136 800 euros	+ 22 800 euros
Contribution différentielle	0 euro	18 500 euros	+ 18 500 euros
Total de la charge fiscale	114 000 euros	325 300 euros	+ 211 300 euros

Cette simulation met en évidence une augmentation de 185% de la charge fiscale annuelle, soit un quasi-triplement de l'imposition supportée par le chef d'entreprise.

V – STRATÉGIES D'OPTIMISATION DISPONIBLES

Face à ce durcissement fiscal, plusieurs leviers d'optimisation peuvent être envisagés selon la situation particulière de chaque structure. Parmi les solutions possibles figurent la distribution anticipée des réserves avant l'entrée en vigueur de la réforme, la requalification des revenus pour modifier la nature des flux financiers, la dilution du contrôle en dessous des seuils d'assujettissement, la scission de la holding en plusieurs entités, la cession progressive d'actifs pour réduire l'assiette taxable, ou encore la dissolution de la structure.

Chaque situation requiert une analyse approfondie et un accompagnement personnalisé pour identifier les solutions les plus adaptées et sécuriser leur mise en œuvre sur les plans juridique et fiscal. Les délais étant contraints, il est recommandé d'engager cette réflexion dès maintenant. Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner.

***Avertissement** - Ce communiqué a une valeur purement informative et ne constitue ni une offre contractuelle de services ou de produits, ni un conseil en investissement, ni une consultation. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution notamment compte tenu de la réglementation en vigueur. Elles ne sauraient cependant entraîner la responsabilité de COGEFI.*